



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**  
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 21 avril 2015**

45/15

Date d'affichage : 27 avril 2015

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 26

L'An Deux Mil Quinze, le 21 avril 2015

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 15 avril 2015

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes du canton de  
**LA FERTE SAINT AUBIN**

**Présents :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elisabeth CATOIRE, Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS, M. Stéphane CHOUMIN,  
M. Christophe BONNET, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT,  
Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

**Pouvoirs** : Mme Michèle CORMERY à M. Olivier GRUGIER, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD à  
Mme Stéphanie HARS, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, M. Vincent CALVO à  
Mme Constance de PÉLICHY

**Absent excusé** : M. Bernard GILBERT

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Emplois pour accroissement saisonnier d'activité au complexe aquatique**

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Afin de d'assurer la continuité du service pendant la période estivale, il est prévu come en 2014 d'avoir recours à des saisonniers, soit les postes suivants :

- 4 postes au grade d'éducateur des APS à temps complet

Dont 3 postes du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 31 août 2015

Et 1 poste du 1<sup>er</sup> mai 2015 au 30 septembre 2015

**Missions :**

- Assurer la surveillance et la sécurité des usagers du Complexe Aquatique Le Cosson
- Faire appliquer les règles d'hygiène et de sécurité
- Réaliser les premiers secours selon le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours de l'établissement

Titulaire du BNSSA de l'attestation de révision annuelle de la formation premiers secours en équipe niveau 1 ou 2 (PSE1 ou PSE2) et DSA (défibrillateur semi-automatique)

Le recrutement se fera par référence au 5<sup>ème</sup> échelon du grade d'éducateur des APS soit IB 418 IM 371 sur la base de l'article 3-2<sup>o</sup>) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

➤ 3 postes au grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 31 août 2015

Dont 2 postes à temps complet du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 31 août 2015  
et 1 poste à temps non complet (17h30/35) du 1<sup>er</sup> mai 2015 au 30 juin 2015 et du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 30 septembre 2015

Missions :

- Accueillir et renseigner le public
- Organiser méthodiquement son travail en fonction du planning et des consignes
- Respecter les consignes d'utilisation des produits et les faire respecter
- Respecter les procédures et les faire appliquer (Respect et Application du POSS, du règlement intérieur)
- Contrôler l'état de propreté des locaux et de l'équipement
- Vérifier le respect des procédures

Le recrutement se fera par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe soit IB 340 IM 321 sur la base de l'article 3-2<sup>o</sup>) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

➤ 2 postes au grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

Dont 1 poste du 1<sup>er</sup> mai 2015 au 30 septembre 2015  
Et l'autre du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 31 août 2015

Missions :

- Accueil et information.
- Responsabilité et manipulation des fonds.
- Régisseur suppléant
- Gestion standard téléphonique.
- Respect et Application du POSS, du règlement intérieur.
- Ouverture et fermeture de l'établissement.
- Assistance au public.
- Responsabilité des recettes générales du site.
- Gestion des factures / recettes / fréquentations.
- Statistiques générales.
- Gestion des transports de fonds.

Le recrutement se fera par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe soit IB 340 IM 321 sur la base de l'article 3-2<sup>o</sup>) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**RECRUTE** des agents contractuels en emplois saisonniers comme précisé ci-dessus pour le complexe aquatique et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat correspondant

**PREVOIT** les crédits sont prévus en suffisance au chapitre 012 – 413 PINO – 64131

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le 20 mai 2015

Le Président  
Jean-Paul ROCHE

